

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

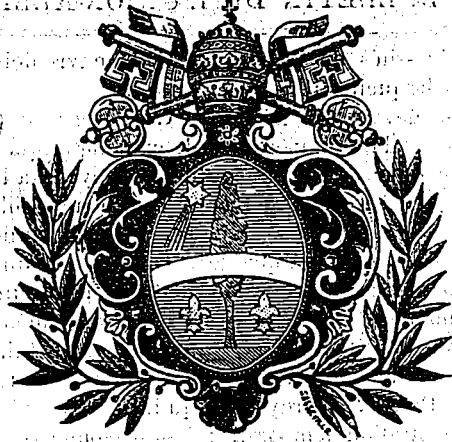
- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

“Aime Dieu et



va ton chemin.”

Bulletin de l'Union-Allet

VOL. VI.

MONTRÉAL, 25 JANVIER 1879.

No. 3

SOMMAIRE.

1. LES OFFICIERS PONTIFICAUX AUX PIEDS DE LÉON XIII.
2. LE DENIER DE ST. PIERRE.
3. LÉON XIII D'APRÈS MGR PIE.
4. REVUE DES INTÉRÊTS CATHOLIQUES :
 - I. PORTUGAL, ESPAGNE.
 - II. ANGLETERRE.
 - III. BELGIQUE.
 - IV. ALLEMAGNE.

- V. AUTRICHE.
- VI. TURQUIE.
- VII. ITALIE.
- VIII. SUISSE.
5. ÉCHOS DU VATICAN.
6. PETITES NOUVELLES.
7. DE LA SOUVERAINETÉ TEMPORELLE DU PAPE.

Les officiers pontificaux aux pieds de Léon XIII.

Sa Sainteté Léon XIII, dans la matinée du 27 décembre dernier, daignait recevoir en audience particulière, Son Excellence le Général Kanzler, pro-ministre des armes de S. S., accompagné d'une députation des officiers supérieurs, représentant les divers cadres de l'armée pontificale actuellement dispersée.

Le Général, au nom de tous, déposa aux pieds de Sa Sainteté les hommages, félicitations et souhaits du nouvel an, renouvelant, en cette circonstance, les protestations du dévouement et de la fidélité de tous envers Son Auguste Personne et le St. Siège. Son Excellence ajouta qu'il lui était parvenu des adresses du général de Courten, du général Zappi, du baron de Charette, commandant des Zouaves, et de plusieurs autres officiers des corps étrangers, qui en leur nom et au nom de ceux qui dépendent d'eux, expriment les mêmes sentiments d'amour et d'attachement au Vicaire de Jésus-Christ, leur Roi.

Sa Sainteté s'est montrée tout à fait paternelle et pleine d'affection dans les paroles qu'Elle adressa en réponse à celles de son pro-ministre des armes; Léon XIII montra de la complaisance à louer la fidélité de ses troupes, les en félicita chaleureusement, les encouragea avec instances à se maintenir avec constance dans de si belles et si honorables dispositions, et termina par implorer pour les militaires pontificaux les faveurs d'en haut les plus précieuses.

Après avoir admis tous les membres de la députation au baiser de sa main, le Saint-Père leur accorda à eux et aux absents, ainsi qu'à leurs familles respectives, la bénédiction apostolique,

Le Denier de Saint Pierre.

La France, toute travaillée qu'elle est par l'impiété la plus haineuse, ne cesse point ses prodiges de dévouement et de zèle pour la cause catholique; la France est encore au premier rang pour les œuvres de charité, et pour sa générosité.

Quoiqu'elle ait à faire face aux besoins intérieurs qui se multiplient en proportion des persécutions et des applications de son gouvernement révolutionnaire, elle n'en continue pas moins à se dévouer pour les œuvres catholiques extérieures; et s'il y a un motif puissant d'espérer encore pour le sort de notre malheureuse mère-patrie, c'est bien dans sa grande générosité chrétienne qu'il faut le reposer. Notre Saint Père Léon XIII, disait tout dernièrement à Monseigneur de Poitiers, à propos du zèle déployé par la France pour aller au secours du Saint Siège: "Que les autres parties de la chrétienté fassent proportionnellement la moitié de ce que fait la France, et le Saint Siège aura suffisamment pour rencontrer tous les besoins."

Au tribut de la prière, la France sait ajouter celui de l'or, elle n'a pas oublié son titre si glorieux de fille aînée de l'Eglise, et elle tient à se distinguer par son affection et son dévouement envers sa Mère.

Puissions-nous imiter un si bel exemple!

Jamais l'œuvre du Denier de Saint Pierre n'a été plus opportune, plus nécessaire.

Tout dernièrement, nous entendions Léon XIII, dans un document aux Evêques de France, déclarer qu'il est dans l'embarras à cause du manque de moyens pécuniaires, et même qu'il est entièrement incapable de remplir ses

obligations et de pourvoir aux nécessités de l'Eglise ? Ecoutons les paroles suivantes, dans lesquelles il fait voir sa position en même temps que le devoir des fidèles : " L'œuvre du Denier de Saint Pierre est d'une importance capitale, sans laquelle il n'y aurait pour le Saint Siège ni liberté, ni dignité, ni aucun moyen assuré d'exercer son divin ministère. "

Le dernier numéro du *Crusader*, dans un remarquable article sur le sujet qui nous occupe, en ce moment, fait connaître comme suit, de quelle manière est employée l'aumône du fidèle faite au Souverain Pontife :

" Et qui ne sait pas par combien de canaux divers s'écoule le produit du Denier de St. Pierre ? Au royaume spirituel du Christ il faut une administration temporelle ; même dans les temps de prospérité, où les Souverains Pontifes étaient maîtres de leurs Etats, la bourse du Vicaire de J.-C. était mise à contribution et même plus qu'épuisée pour rencontrer les besoins du monde catholique. Quelle ne doit donc pas être sa pénurie maintenant que, de fait, le pouvoir temporel lui a été arraché des mains, et qu'il n'y a plus aucun fonds, qui produise les sommes nécessaires ? Croit-on que les dépenses du Pape se bornent à celles du maintien de sa maison ? Le Pape serait riche alors, puisque ces dépenses ne dépassent guère celles faites par les personnes de haut rang dans la société. Mais les nonces et les légats pontificaux, les représentants ou messagers de divers grades, que le St. Siège doit envoyer par le monde entier, et dont les dépenses demandent naturellement de belles sommes ? Et les missions catholiques, que le Pape soutient en divers endroits ? Et les écoles séculières que le Pape a dû créer, et qu'il doit maintenir dans Rome, pour lutter contre les écoles implantées dans la Ville Eternelle et par les protestants et par les usurpateurs italiens ? Et cette multitude de religieux, bannis de leurs monastères sans ressources suffisantes pour se soutenir ? Et ce grand nombre de prêtres et d'évêques, en Italie, à la subsistance desquels le Pape doit pourvoir, parce que les revenus des bénéfices paroissiaux et des évêchés sont aux mains du gouvernement italien ? Voilà certes des œuvres sérieuses, que le Pape doit maintenir et qui lui demandent des déboursés considérables. "

Si d'un côté le St. Siège a des besoins immenses auxquels il lui faut pourvoir, d'un autre côté il est absolument dénué de toutes ressources ; il ne peut non plus recevoir le pain des mains du spoliateur. *Si j'ai faim, ce n'est pas à toi que je le dirai ; Si esurière, non dicam tibi.* Quelle honte pour la catholicité entière que son chef suprême acceptât l'aumône d'une main sacrilège ! Espérons que jamais les catholiques ne le souffriront.

D'autre part aucun gouvernement, soit dans le vieux monde, soit dans le nouveau, n'est dans des conditions assez catholiques pour fournir aide et secours au trône pontifical ; c'est donc à la famille chrétienne, aux enfants de l'Eglise à venir en assistance à leur Père commun. Qui est un devoir pour les catholiques, un devoir plus pressant de notre temps qu'en tout autre, d'ouvrir leur bourse et d'apporter un secours matériel au Souverain Pontife,

C'est pour cela qu'est instituée dans tous les diocèses la grande et si catholique œuvre du *Denier de St. Pierre.*

Cette œuvre doit, à l'époque actuelle, primer toutes les autres.

C'est être profondément ignorant, ou indigne du nom de catholique, que de ne pas contribuer, dans la proportion de ses moyens, à l'œuvre du *Denier de St. Pierre.*

↑ *Tout bon catholique doit faire sa part, en cela ; le riche, par une riche aumône, le pauvre, l'enfant, par son obole.*

On a calculé que si chaque catholique pratiquant donnait seulement cinq sous par an au *Denier de St. Pierre*, le Pape serait à même de faire face aux charges de tout genre qui pèsent sur lui.

Sachons nous rappeler que le Pape est notre père à tous, qu'il est "*Jésus-Christ sur terre.*" et cette assistance apportée à sa personne sacrée, au lieu d'être un devoir sera un privilège, un honneur.

Léon XIII d'après Mgr Pie.

L'illustre évêque de Poitiers, Monseigneur Pie, n'a pu tarder à se rendre à Rome, après l'exaltation de Léon XIII ; on comprend qu'attaché comme il est au Saint-Siège, défenseur zélé des prérogatives pontificales, commentateur lumineux des paroles et des enseignements de la Chaire de Pierre, Mgr Pie devait aspirer après le moment d'aller se jeter aux pieds du nouveau Vicaire du Christ ; comme il le dit lui-même, à propos de son récent voyage à Rome. " Un louable empressement pousse les aînés de la famille (les évêques) à contempler le visage de Celui qui est devenu le père de tous. "

Mais Mgr Pie avait tant aimé, tant admiré Pie IX, qu'il paraissait probable que le successeur de Pie IX ne pourrait obtenir la même admiration ni le même amour.

L'évêque de Poitiers, comme tant d'autres évêques et fidèles, portait à Pie IX un culte plus grand que celui exigé par le devoir. Mais l'illustre prélat semble avoir porté sur Léon XIII tout ce que sa grande âme possédait d'affectionnée vénération pour Pie IX ; c'est ce qui ressort des belles paroles qu'il a prononcées le 25 novembre dernier, peu de jours après son retour de la Ville Sainte.

Monseigneur Pie célébrait ce jour-là le XXIX^e anniversaire de sa consécration épiscopale, et c'est dans cette circonstance solennelle que s'adressant à tout son clergé réuni pour le fêter, il donna ses impressions sur Léon XIII.

L'allocution de Mgr Pie, en cette circonstance, est un document que nos lecteurs nous saurons gré de leur procurer.

" I. Naturellement, messieurs et bien-aimés fils, vous attendez de moi que, dans cette réunion intime, je vous fasse part des impressions que j'ai prises, des consolations que j'ai ressenties, des bénédictions dont j'ai été favorisé, et qui se rapportent à vous autant qu'à moi-même : c'est tout l'objet de cet entretien et, je dirai, de cette conversation de famille.

Cette Rome, qui est la patrie des âmes, hélas ! on ne l'aborde plus guère aujourd'hui qu'avec serrement de cœur. Les gentils ont envahi jusqu'au vestibule du temple ; il stationnent à l'entrée de la demeure du grand-prêtre ; ils occupent et ils ont affecté à des usages profanes les asiles sacrés de la prière et de la doctrine. Où que vous alliez, à chaque pas que vous faites, de pénibles spectacles appellent sur vos lèvres les accents les plus amers des lamentations du prophète. Et pourtant, telle qu'elle est, c'est encore, c'est toujours la cité de Dieu,

le dépôt de la vérité, le centre du monde, le foyer de la vie des nations, le refuge des droits et des principes, la sauve-garde de tous les intérêts, l'espérance de l'avenir.

A peine arrivé, on se sent déjà dédommagé de toutes les peines, reposé de toutes fatigues, dès qu'on a pu s'agenouiller près du sépulchre de saint Pierre et de celui de Pie IX. Ma première visite fut pour ces deux tombeaux, qui marquent les deux extrémités de la plus sainte, de la plus puissante et de la plus auguste des dynasties : tombeaux devenus presque inséparables pour la piété des pèlerins. Mais que parlé-je de tombeaux ? Pierre est toujours vivant, et Pie IX, à peine endormi, revivait déjà dans son successeur. Gloire à vous, Seigneur, qui êtes un roi d'éternelle gloire !

L'ancien peuple de Juda avait entendu de la bouche de Dieu cette promesse : " Je serai pour lui un père, et il sera pour moi un fils : " *Et ego ero ei in patrem, et ipse erit mihi in filium* (1). La même réalité est acquise au peuple chrétien, chez qui cette paternité et cette filiation ont pris un caractère sensible par l'institution de la papauté. Devenu le vicaire du Christ, Léon XIII sera pour nous un père, et nous serons pour lui des fils.

II. Evêque durant près d'un tiers de siècle, le cardinal Joachim Pecci s'était donné tout entier et sans partage à son église de Pérouse : l'administration de son diocèse, la formation des prêtres, les études de son séminaire, l'évangélisation de son peuple, le soin des âmes, avaient absorbé et concentré toutes ses sollicitudes. Il goûtait le bonheur, et, j'ose dire, il partageait avec l'Apôtre la fierté de n'avoir pas travaillé dans le vide : *neque in vacuum laboravi* (2). En particulier, son clergé, par l'éminence du savoir, comme par la générosité du dévouement sacerdotal, était sa joie et sa couronne (3). Or, sa famille s'étant tout d'un coup accrue, son cœur s'est élargi dans les mêmes proportions. A tous ceux qui l'approchent, son premier abord semble redire les paroles du grand Apôtre : " Notre bouche est ouverte et notre cœur se dilate vers vous, ô enfants de l'Eglise ! " vous n'êtes point à l'étroit dans nos entrailles : pourquoi les vôtres seraient-elles resserrées ? Rendez-nous amour pour amour, et, vous aussi, soyez dilatés comme nous. (4). "

Et comment ne l'être pas, quand la plus haute autorité du monde se montre si affable, si accessible, et qu'elle semble n'avoir aucun effort à faire pour descendre à toutes les particularités des choses qu'on lui expose, des consultations qu'on lui adresse, des difficultés qu'on lui présente ! Léon XIII parle la langue française avec facilité et justesse d'expression. Ayant écouté attentivement, il résume ordinairement lui-même l'affaire, formulant et au besoin réitérant les questions pour les préciser davantage, le tout dans un langage toujours correct, clair et digne. Quelle ressource pour les évêques de rencontrer dans le prince des pasteurs cette longue expérience de la charge épiscopale, qui lui permet de donner sciemment les solutions et de tracer sans hésitation les règles de conduite ! Quel soulagement de pouvoir se retirer de l'audience avec des doutes dissipés, des obscurités éclaircies, des projets approuvés et encouragés ! Merci, ô mon Dieu, d'avoir ouvert à vos serviteurs cette abondante source de lumière et de force.

Mais s'il excelle à diriger ses fils et ses frères dans la voie de leurs devoirs pratiques, lui-même se trouve désormais en face de devoirs bien autrement étendus que ceux de l'évêque. Autant il s'était religieusement renfermé jusque-là dans le cercle de ses obligations pastorales, autant il aspire désormais à connaître les besoins, les intérêts, les souffrances, les nécessités de toutes les parties du monde chrétien. A cette étude, à cette investigation, il apporte les habitudes de travail opiniâtre et d'application constante qui ont été celles de toute sa vie. Il suffit de le voir et de l'entendre pour sentir à quel point il a faim et soif de la gloire de Dieu et de l'honneur de son Eglise ; à quel point surtout il est désireux de voir son pontificat profiter au bien des âmes

et au salut des sociétés. Et quand, par un geste familier, ses bras s'ouvrent et s'étendent au cours de la conversation, c'est comme pour montrer aux égarés ou aux prodigues le sein qui leur est ouvert et qui ne cesse de les appeler : " Mon cœur est brisé et consterné, et je suis " dans la stupeur, s'écriait le prophète, à la vue de l'écrasement de la " fille de mon peuple. Eh quoi ! les nations réduites aux abois ont-elles donc résolu de périr plutôt que de venir au remède ? N'y a-t-il pas un baume et un médecin en Galaad ? Pourquoi donc la cicatrice " de la fille de mon peuple n'est-elle pas fermée (1). " Tel est le cri qui s'échappe de toute la personne de notre nouveau Pontife.

III. Toutefois n'avez garde de croire que, dans son ardeur de sauver les peuples et de sauver les âmes, il se départe jamais d'aucun des principes de son glorieux devancier. Léon XIII serait le premier à signaler, sinon comme des ennemis déguisés, du moins comme des apologistes compromettants, ceux qui se feraient un système d'opposer ses actes aux actes de Pie IX. Rien, absolument rien ne donne le moindre fondement à ces dires, qui ne tendent à rien moins qu'à ruiner les grands courants, qu'à refroidir, s'il est possible, les grands élans du zèle et de la générosité catholique.

C'est le propre d'un pontificat nouveau, comme d'un changement de règne quelconque, d'apporter des facilités et d'offrir des ouvertures nouvelles pour des négociations quelque temps suspendues ou abandonnées sous le régime précédent. La marche du temps ayant mûri les questions, les maux inséparables de toute opposition à l'Eglise s'étant manifestés et aggravés, et, d'autre part, les froissements antérieurs de personne à personne ayant cessé, les impressions et les dispositions des esprits s'étant modifiées, que de fois, dans le passé, la diplomatie vaticane a pu renouer avec succès des relations dont l'interruption a été nécessaire !

Avec quel intérêt ne lisons-nous pas en ce moment, sous la plume très méritante d'un magistrat de la cour de Paris, l'histoire des rapports entre le Saint-Siège et la couronne de France durant la dernière période du dix-septième siècle ; et comme il est instructif de voir Louis XIV, se calmant et se modérant par les espérances que lui fait concevoir l'avènement de chacun des successeurs du vénérable Innocent XI, s'adoucir enfin jusqu'à désavouer en partie l'acte d'où était sorti le conflit qui menaçait d'aboutir à une rupture et peut-être à un schisme ! Et qui donc avec plus de résolution et de courage que Pie IX lui-même, a cherché dans les débuts de son règne à conjurer l'explosion des passions du moment ? Que les fidèles enfants de l'Eglise et du Saint-Siège le sachent bien ; non, Léon XIII n'est pas animé d'un autre esprit que Pie IX ; et si le temps amenait certaines déterminations qui paraîtraient s'en écarter, la vérité serait promptement rétablie par l'exécution des documents attestant que Pie IX lui-même avait ouvert et préparé la voie à ces modifications pratiques pour le jour où elles seraient réclamées par le changement des circonstances. Rome ne rompt jamais avec les principes ni avec la tradition, et ce n'est pas sous un pape aussi nourri de la doctrine qu'est Léon XIII, qu'on pourrait redouter aucune faiblesse ni aucun amoindrissement. Qu'on ne se défie donc d'aucune des inspirations de sa charité, qui sera invariablement dictée et réglée par la vérité.

Revue des intérêts catholiques.

M. J. Chantrel, publiciste bien connu parmi les meilleurs écrivains catholiques contemporains, fera aujourd'hui les frais de notre *revue des intérêts catholiques*. C'est avec son importante publication en mains, les *Annales Catholiques*, que nous ferons, cette fois, notre promenade par les divers pays de l'Europe.

ESPAGNE, PORTUGAL.—L'année s'approche à pas précipités de son terme ; où nous laisse-t-elle ?

A côté du Portugal, qui jouit d'une tranquillité relative,

(1) I Reg., VII, 14 ; Hebr., 1, 5.

(2) Philipp., II, 16.

(3) Ibid., IV, 1.

(4) Os nostrum patet ad vos, ô Corinthii, cor nostrum dilatatum est : non angustiamini in nobis ; angustiamini autem in visceribus vestris : eandem autem habentes angustiaminem, tamquam filii dico, dilatamini et vos. II Corinth., VI, 14, 12, 13.

(1) Super contritione filie populi mei contritus sum et contritatus, et stultor obtinuit me. Numquid resina non est in Galaad, aut medicus non est ibi ? quare igitur non est obducta cicutrix filie populi mei ? Jerem., VIII, 21, 22.

L'Espagne ne vient pas à bout de trouver son ancienne stabilité. Là règne un roi constitutionnel, c'est-à-dire un roi à peu près nul, qui est obligé de tourner au vent de tous les partis qui s'emparent tour à tour du pouvoir, tous en dehors de la doctrine catholique, tous plus ou moins imprégnés de l'esprit révolutionnaire, et qui ignorent les vraies conditions d'une société solide. Là grandissent l'internationalisme et le socialisme, deux choses qui se confondent, et dont l'apparition terrible, en la personne du régicide Moncasi, n'a pas encore désabusé ceux qui croient n'avoir pas besoin de Dieu pour gouverner les hommes. Des catholiques généreux, groupés autour des évêques et des prêtres, luttent pour arrêter le mal : l'avenir est réservé, mais le présent est bien menaçant.

ANGLETERRE.—L'Angleterre, dont les institutions sont mieux affermies, n'est cependant pas rassurée. Pour le moment elle se préoccupe surtout de sa lutte contre la Russie : en Europe, voyant qu'il est difficile de faire reculer cette puissance, elle travaille à se procurer quelques avantages, en essayant de pénétrer à Constantinople même et d'obtenir, dans Alexandrette, un port qui formerait la tête de ligne pour le chemin de fer projeté des bords de la Méditerranée à l'Inde; en Asie, elle est engagée dans une guerre avec l'Afghanistan, guerre heureuse jusqu'à présent, mais coûteuse, et qui pourrait présenter de fâcheux retours de fortune, sans parler de l'éventualité d'un choc prochain avec le colosse russe.

BELGIQUE.—Tout près de nous, la Belgique se trouve lancée, avec un ministère libéral et maçonnique, dans un *Kulturkampf* qui pourra amener bien des troubles dans ce pays. Le ministère veut modifier une loi de 1842, qui donne trop d'influence, selon lui, au clergé dans l'éducation des classes populaires, et cherche à bannir Dieu de l'école, comme le veulent nos radicaux français. Pauvres gens qui assistent aux ravages faits par l'impiété, et qui ne trouvent rien de mieux pour les arrêter, que de donner plus de force encore à cette impiété désastreuse !

En Belgique, les catholiques se défendent avec énergie, mais le mal est si grand, qu'on peut douter qu'ils arrivent avant que de grands maux aient été infligés à ce beau pays.

ALLEMAGNE.—On sait où en est l'Allemagne. Une discussion qui a eu lieu ces jours derniers au sein du parlement prussien, et sur laquelle nous aurons à revenir, montre que deux courants s'y partagent aujourd'hui le monde politique : les uns, et c'est le ministère et la majorité du Landtag prussien, veulent la continuation du *Kulturkampf*; les autres et l'empereur paraît aller de ce côté, voudraient voir cesser la persécution religieuse et un accord se faire avec l'Eglise romaine. Le prince de Bismark est avec les premiers, mais les circonstances sont telles, que ce que le puissant chancelier repousse, pourra devenir nécessaire. Il y a là un mouvement qui peut donner les meilleures espérances, et, certainement, si M. de Bismark n'était pas engagé dans le *Kulturkampf*, ce n'est pas en ce moment qu'il le commencerait.

AUTRICHE.—L'Autriche, moins violemment secouée au point de vue religieux, n'en est pas moins lancée sur une pente au bas de laquelle elle pourra malheureusement rencontrer sa ruine. C'est le libéralisme qui y règne et le libéralisme est un dissolvant qui ne peut produire que

de funestes effets. L'Autriche a fait la conquête de la Bosnie, c'est là un triomphe qui n'augmente pas sa force et qui sera pour elle une cause de grands embarras, résultat qui n'affligera pas trop la cour de Berlin.

TURQUIE.—On sait dans quel état se trouve la Turquie, qui se débat avec aussi peu de loyauté que de succès, contre toutes les difficultés intérieures et extérieures dont elle est assaillie. Placée comme en équilibre entre la Russie et l'Angleterre, elle hésite entre les deux, se tourne tantôt d'un côté, tantôt l'autre, et ne sait pas,—ou ne peut probablement pas,—montrer une énergie qui, sans la sauver, serait au moins capable de prolonger son existence.

ITALIE.—C'est en Italie qu'on aperçoit en ce moment les plus graves symptômes de la maladie révolutionnaire, conséquence logique de toutes les entreprises injustes et sacrilèges qui ont fait ce qu'on appelle l'unité de ce pays, et juste punition que la Providence inflige aux gouvernements et aux peuples coupables de porter la main sur l'Eglise de Jésus-Christ. Là on récompense le régicide, et le régicide y trouve continuellement de nouveaux instruments; aux cris d'acclamation poussés en l'honneur du roi préservé des coups de l'assassin, se mêlent des cris de mort; les ministres eux-mêmes refusent de prendre les mesures qui pourraient sauvegarder la personne royale, et ils tombent sous les coups d'une majorité qui était déjà depuis longtemps fatiguée d'eux, quoiqu'ils ne soient au pouvoir que depuis six mois.

Ainsi le ministère Cairoli Zanardelli n'est plus, et le roi Humbert cherche de nouveaux ministres qui puissent faire marcher quelque temps ce malheureux royaume d'Italie, sur l'usurpation, l'assassinat, la fourberie et le sacrilège. Le ministère avait demandé le vote d'un ordre du jour qui approuverait sa politique : 457 députés étaient présents, 189 voix se déclarèrent pour lui, 263 contre, 5 députés s'abstinrent. Il fallut se résigner à une démission pénible; M. Depretis est chargé de former un nouveau cabinet.

Les crises ministérielles se succèdent rapidement en Italie; les ministères tournent dans un cercle qui ramène à tour de rôle à peu près les mêmes personnages aux affaires. Ainsi les élections libérales de 1873, les élections conservatrices de 1874, les élections libérales de 1876, donnent successivement naissance aux cabinets Minghetti, Depretis et Cairoli, et voici que M. Depretis revient sur l'eau. Il ne faut pas, au reste, s'abuser sur ces mots libéral et conservateur, quand il s'agit de l'Italie: ces mots ne désignent que des nuances dans le parti révolutionnaire. Les conservateurs sont ceux qui désirent le *statu quo* dans la Révolution, les libéraux veulent aller plus loin, jusqu'à la république. Les uns et les autres acceptent les injustices et les spoliations qui ont formé le soi-disant royaume d'Italie.

Quand à M. Depretis, si l'on veut savoir son programme, il n'y a qu'à rappeler celui qu'il fit connaître lorsqu'il fut nommé président du conseil et ministre des finances, en mars 1876. M. Depretis déclara aux Chambres que son intention était de faire exécuter les lois relatives au clergé. Il se déclara partisan du libre-échange et le porte-parole des progressistes. Il se prononça pour le principe de l'in-

struction gratuite et obligatoire, pour l'élargissement du droit électoral. Dans un discours qu'il prononça à Stradella, le 8 octobre de la même année, il dit en propres termes : "L'Italie doit continuer la politique pacifique précédente et digne, qui, jusque-là, lui a valu les sympathies des grandes puissances européennes, sans qu'elle eût renoncé à son dévouement aux grands principes de la civilisation et de l'humanité... L'Italie a écrit un décret immortel : la suppression du cléricisme politique, la libération du christianisme civil, l'émancipation de la liberté religieuse, le culte libre de l'humanité."

Voilà quel était, en 1876, le programme de M. Depretis, qui tomba le 1^{er} décembre de l'année suivante sur un vote de la Chambre, à propos de la discussion du budget.

M. Depretis revenu aux affaires, aura-t-il le même programme? Nous le saurons bientôt.

Suisse. — Entre l'Italie, l'Autriche, l'Allemagne et la France, la Suisse semble revenir à une politique un peu plus modérée. Refuge, aujourd'hui, de tous les révolutionnaires de l'Europe, elle sent le besoin de faire fléchir sa fierté devant l'Allemagne, qui vient de lui faire supprimer un journal, l'*Avant-Garde*, dont les colonnes étaient remplies d'appels à l'insurrection et au régicide. D'un autre côté, elle se sent gênée par le *Kulturkampf*, dont ont particulièrement souffert les catholiques du Jura et du canton de Genève. Ce n'est pas encore un retour à la justice, c'est un adoucissement dans les dispositions persécutrices. Les catholiques veillent pour ne point se laisser endormir par des semblants de pacification. En se tenant sur leurs gardes et en ne concédant rien de leurs droits de citoyens, ils finiront sans doute par obtenir la justice qui leur est due.

Que dirons-nous de la France? Nos lecteurs en connaissent la situation : nous sommes à la veille d'élections qui, en changeant la majorité du Sénat, pourront précipiter les événements et amener l'avènement complet du radicalisme. Les catholiques, les bons citoyens sont avertis. Les dernières discussions sur le budget, la guerre entreprise contre les écoles congréganistes, tout indique dans quel sens M. Gambetta prétend diriger la politique de notre pays. Que le Sénat reste à peu près ce qu'il est maintenant, et la chute sera retardée, et peut-être, pendant ce nouveau répit, le pays aurait le temps de mieux voir où ou le mieux, et de reconnaître où il doit lui-même se diriger pour assurer son salut.

On sait par le télégraphe, depuis que ce qui précède est écrit, que les dernières élections sénatoriales ont donné une forte majorité au parti révolutionnaire.

Echos du Vatican.

A l'occasion des fêtes de Noël, Léon XIII a fait remettre à tous les curés de Rome de fortes sommes qui ont été distribuées aux familles pauvres. Le Quirinal palpe les sommes énormes arrachées à la misère, mais il ne donne rien ; c'est dans l'ordre, on ne vole pas pour faire ensuite

la charité ; puis comment arriverait-on à briser l'union que les siècles ont cimentée entre le Pape et son peuple ?

Le lendemain de Noël, une députation de la République Argentine eut l'honneur et la consolation d'être reçue en audience particulière par Sa Sainteté.

Le St. Père, pour montrer combien lui était agréable la présence de ces chers enfants d'Amérique, les admit dans l'une des salles de son appartement privé, avec la plus touchante familiarité.

M. Portugues, riche propriétaire de Buenos-Ayres, catholique fervent et zélé, lut avec les sentiments de la plus vive émotion une adresse dans laquelle étaient exprimés au Saint Père les hommages de profonde vénération et de soumission absolue des fidèles de Buenos-Ayres et de Cordoba.

M. Portugues remit ensuite au Saint Père une lettre de son Archevêque et lui offrit en même temps l'obole que les fidèles de la République Argentine envoyaient pour la première fois au nouveau Pontife.

Le St. Père, ému par ces affectueuses paroles et agréant l'offrande qui lui était faite, adressa à la députation un discours empreint d'une paternelle bonté.

Il paraît bien certain, d'après diverses dépêches, que dans le cours de janvier ou de février, avant le prochain Consistoire, le St. Père promulguera le Jubilé de joyeux avènement et en donnera l'annonce comme d'habitude par une bulle spéciale.

Le temps fixé pour gagner l'indulgence jubilaire serait limitée à 15 ou 30 jours, et cette grande fête du pardon coïnciderait avec le premier anniversaire de l'exaltation de Léon XIII au souverain Pontificat.

Depuis un couple de semaines, diverses dépêches transatlantiques nous ont parlé de l'Encyclique pontificale attendue déjà depuis longtemps ; pour que le télégraphe y prenne autant d'intérêt, il faut que ce document ait produit un grand effet.

Nous espérons que le texte arrivera ici avant peu, et que nous pourrons dans notre prochain numéro publier *in extenso* l'importante Lettre de Sa Sainteté, parlant *ex cathedra* ; en attendant voici le résumé tel que rapporté par les dépêches :

Rome, 12 janvier. — L'Encyclique du Pape comprend sept colonnes. Le Pape parle fortement contre le socialisme, le communisme et le nihilisme qui travaillent maintenant non secrètement, mais ouvertement contre les pouvoirs civils, en brisant les liens matrimoniaux, en ignorant les droits de la propriété, en réclamant tout, même les biens acquis honnêtement et par héritage légitime, et en attendant à la vie des rois. Ces sociétés sinistres sont nées de la Réforme, qui a ouvert les écluses du scepticisme et a formé ces gouvernements sans Dieu dans lesquels on ignore l'Auteur et le Rédempteur du monde. On porte la jeunesse à croire que les destinées de l'homme sont confinées dans les limites du présent, sans qu'il y ait rien ensuite ; de là cet esprit impatient et agressif qui

cherche son profit aux dépens d'autrui.—Tel a été indiqué le développement naturel de la Réforme par les Papes antérieurs, de Clément XII à Pie IX, dans leurs encycliques et leurs allocutions ; mais les avertissements de l'Eglise sont plus que jamais nécessaires. L'égalité telle que demandée par les sectaires est contraire à l'Écriture. Il y a des distinctions entre les anges dans le ciel ; *a fortiori* doit il y en avoir entre les hommes sur la terre.

Quand la tyrannie prévaut, l'Eglise couvre les opprimés d'une égide protectrice ; quand le tyran est trop puissant, elle prêche la résignation.

Le Pape justifie les mariages chrétiens et la soumission de l'épouse à l'époux, de l'enfant aux parents et du serviteur au maître. Une telle hiérarchie bien observée dans l'état comme dans la famille mettrait l'ordre sur la terre comme elle le met au ciel. La pauvreté, qu'exploite le socialisme, trouve son soulagement dans l'Eglise qui, outre ses propres charités, ordonne au riche d'être charitable et lui reconcilie ainsi le pauvre. Telle est la solution des maux auxquels le socialisme cherche un remède révolutionnaire.

Que toutes les principautés et les puissances du monde acceptent donc l'Eglise comme la sauvegarde des choses terrestres et la sûreté des choses du ciel.

Petites Nouvelles.

Notre vaillant ami de Londres, *Le Crusader*, nous est arrivé au mois dernier, ayant la giberne richement remplie ; son sommaire convaincra mieux que ce nous pourrions dire ; voici ce que contenait le dernier numéro de cet organe papalin :

I. Lettre de Léon XIII au cardinal Nina, prenant la charge de Secrétaire d'Etat de S. S.—II. Romé.—III. Le cardinal Cullen.—IV. Les soucis d'Humbert de Savoie.—V. L'insensibilité de la municipalité romaine.—VI. Le Denier de St. Pierre.—VII. Renseignements sur la *Ligue* de St. Sébastien.—VIII. Obituaire.—IX. Appendice.

Les *Missions catholiques*, à propos des récentes missions qui viennent d'être organisées pour l'Afrique Centrale, publient les remarques suivantes, que nous croyons de notre devoir de reproduire :

“L'Afrique s'ouvre de tous côtés et nous montre des millions d'âmes livrées au plus grossier fétichisme.

De nombreux missionnaires s'élancent à la conquête de ces immenses régions. Les protestants se sont avancés bien loin dans les terres avec une escorte d'artisans, de laboureurs, etc., nos missionnaires sont partis et veulent aller plus avant devant eux ? Qui les protégera ? Qui les aidera dans ces régions sauvages ? Autrefois les colonies portugaises et espagnoles protégeaient les missionnaires dans leur œuvre d'apostolat. Il y avait des hommes de zèle qui accompagnaient le missionnaire au Canada, et des trapeurs des bois se mettaient pendant plusieurs années à son service. On les appelait les donnés.” N'est-il pas désirable de voir se renouveler aujourd'hui ces dévouements des temps passés ? Quel bien, par exemple, ne feraient pas d'anciens zouaves pontificaux en se mettant

au service des courageux apôtres qui vont aux grands lacs d'Afrique ? Ceux-ci sont obligés, comme on a pu le voir encore tout récemment dans les missions catholiques, de diriger eux-mêmes des escortes très nombreuses.

En pareille circonstance, un ancien soldat, plein de courage et de foi, ne serait-il pas de la plus grande utilité ?

Beaucoup de zouaves sont actuellement en quête de services à rendre à l'Eglise. Je crois que l'on trouverait facilement parmi eux des hommes qui, regrettant de n'être pas tombés sur le champ de Mentana, se dépenseraient volontiers, dans une vie de sacrifice à aider les apôtres de l'Évangile. Un ancien capitaine de zouaves à qui je soumettais cette idée l'a accueillie avec enthousiasme. N'y eut-il que trois ou quatre officiers pour diriger ces escortes, quel incomparable service rendu à nos missionnaires. Peut-être quelques anciens zouaves hollandais, laboureurs excellents, suivraient-ils l'exemple de leurs officiers.”

On lit dans une lettre de Hollande à l'*Univers* :

“Bois-le-Duc a été témoin d'une consolante fête. La confrérie des zouaves néerlandais de Saint-Boniface s'est réunie dans le chef-lieu du Brabant septentrional, le 23 novembre, pour conférer sur plusieurs objets importants. Le lendemain, les délégués ont assisté à une messe solennelle, chantée à la cathédrale de Bois-le-Duc à l'intention de Sa Sainteté le Pape Léon XIII. Le même jour a eu lieu la seconde réunion générale annuelle, dans laquelle le président, M. Vranken, a montré les difficultés qu'a eues à combattre la confrérie, et fait ressortir en même temps que l'avenir promet beaucoup, et que l'expérience fait espérer de beaux résultats. En même temps, l'orateur a parlé avec amour de S. S. Pie IX, d'illustre mémoire, de S. S. le Pape Léon XIII, et voué un souvenir de regret au courageux colonel Allet.

“Un magnifique discours fut prononcé ensuite par M. l'abbé Browsers, curé à Bovenkerk, et aux applaudissements frénétiques de l'assemblée fut lu un écrit du général Kanzler, annonçant que le Souverain Pontife accordait sa bénédiction à la confrérie et à chacun de ses membres.

“La confrérie s'est ralliée au comité suisse, dans le but d'ériger un monument sur la tombe du colonel Allet, et une souscription sera ouverte à cet effet.”

On annonce d'Angleterre la conversion simultanée de trente ministres de l'Eglise anglicane. Plusieurs d'entre eux ont renoncé à de riches prébendes et se sont réduits volontairement à la mendicité pour demeurer fidèles à la grâce. L'un d'eux est veuf et père de dix-huit enfants. Trois d'entre eux ont abjuré dans la chapelle des Dames du Sacré Cœur, à Rockhampton. Dans cette même chapelle, un jeune fille protestante, qui s'est aussi convertie, aurait vu la main de Pie IX se poser sur son épaule et la pousser dans le chœur et plusieurs autres personnes affirment avoir vu également cette main miraculeuse.

Les journaux anglais annoncent la conversion au catholicisme de Lord Alexandre Gordon Lennox, frère du duc de Richmond et Gordon, le ministre de la reine.

Un jeune ministre anglican, le Rév. George Whitefield,

a fait aussi son abjuration entre les mains de M. Fenton, curé de St. Jean de Jérusalem, à Londres.

M. Taillefer qui, comme on le sait, a failli être la victime d'un honteux guet-à-pens, le lendemain de sa nomination comme député du comté de Ste. Agathe, est maintenant hors de danger; les dernières nouvelles venues sur son compte nous rassurent; cependant notre ancien Lieutenant n'est pas encore complètement rétabli.

Si les honneurs et les charges doivent aider M. Taillefer dans sa convalescence, il y a lieu d'espérer pour un parfait rétablissement, car il vient d'être nommé magistrat stipendiaire.

Les catholiques de Belgique ont essuyé une perte sérieuse dans la mort du comte d'Alcantara, dont le dévouement au St. Siège et le zèle pour toutes les grandes œuvres étaient bien connus.

Deux de ses fils ont servi dans l'armée pontificale, et lui-même fut toujours à la tête de tout ce qui fut entrepris pour organiser l'expédition de volontaires belges à Rome et pour défrayer les dépenses qu'entraînait leur séjour dans la ville éternelle.

M. d'Alcantara fut pendant plusieurs années et jusqu'à sa mort, président de l'*Oeuvre du denier de St. Pierre* et du comité des *Oeuvres pontificales* dans le diocèse de Gand. Son successeur dans ces deux dernières charges est nommé par l'évêque de Gand, M. de Hemptine, père de notre ancien lieutenant du même nom.

Les funérailles du comte d'Alcantara ont eu lieu au milieu d'un concours universel de catholiques venus de tous les points de la Belgique.

Cinquante anciens zouaves pontificaux, en uniforme, entouraient le catafalque et ce fut à leurs mains que fut confié le corps pour être transporté dans sa demeure dernière.

- Au moment de mettre sous presse, nous recevons par le *Citoyen* de Marseille, du 7 du courant, la triste nouvelle qui suit :

Nous apprenons à l'instant de Loèche-Ville (Suisse) la mort de Mlle Mélanie Allet, emportée par une bronchite aiguë dans la nuit du 2 au 3 du courant.

Cette demoiselle était la seule sœur survivante du regretté colonel Allet, des zouaves pontificaux, mort en mars dernier. Cette sainte et si aimable personne avait consacré son existence tout entière aux soins des intérêts de ses deux frères; l'un retenu à Rome pour la défense du Saint-Siège, et l'autre absorbé par les déboires de la vie publique et les charges que lui confièrent ses concitoyens.

Nous recommandons, selon son désir, cette âme d'élite aux prières de tous les amis et connaissances du feu colonel et de la famille Allet, ainsi qu'à toutes les personnes charitables et aimant la vertu et le dévouement.

Nous apprenons avec plaisir que notre camarade, M. Napoléon Archambault, vient d'ouvrir un bureau d'avocat au No. 60, Rue Saint-Jacques, avec MM. Geoffron et Dorion.

De la souveraineté temporelle du Pape (1).

Donc Jésus affirme sa royauté temporelle et celle de Saint Pierre, le chef de son Eglise, en se déclarant, lui et Saint Pierre, exempts du tribut; car il ne paya le tribut que par condescendance pour ne pas scandaliser ceux qui étaient là et qui ne comprenaient pas qu'ils s'adressaient à un roi; et encore voulut-il, pour conserver son privilège d'indépendance, le payer non de son trésor, mais au moyen d'un miracle. Cette conclusion est non seulement certaine, mais elle appartient à la foi, parce que le pape Jean XXII a condamné comme erronée et contraire à la foi la proposition de Marseille de Padoue, qui disait "qu'en cette occasion Jésus-Christ avait payé l'impôt non par condescendance, mais *contraint par nécessité*."

Les Textes des Saintes Ecritures que nous avons cités jusqu'ici et que nous pourrions multiplier, suffisent à démontrer que Jésus-Christ a proclamé et exercé son indépendance souveraine, comme homme, même dans les choses temporelles. Or, il a investi ses Apôtres, et, en particulier, Pierre et tous ses successeurs, de tous ses pouvoirs. Ceci n'a pas besoin d'être démontré. Pierre et ses successeurs seront donc, de droit divin, comme chefs de l'Eglise, indépendants de tout pouvoir terrestre dans le gouvernement de l'Eglise au temporel comme au spirituel.

L'Eglise Apostolique, en effet, a exercé la souveraineté temporelle en établissant les diaques administrateurs temporels (2), en faisant et ordonnant des collectes, en portant des lois en matières temporelles et en exerçant le pouvoir judiciaire dans les choses séculières. "Que les prêtres qui gouvernent bien soient doublement honorés *en ce qui regarde leur subsistance*, principalement ceux qui travaillent à la prédication de la parole et de l'instruction des peuples." (3) Voilà une loi qui regarde le temporel.—Saint Paul défend aux chrétiens de porter leurs procès devant les tribunaux des païens, et il leur ordonne de les faire juger dans l'église (4). "Comment se trouve-t-il quelqu'un parmi vous, qui, ayant un différend avec son frère, ôse l'appeler en jugement devant les méchants et *les infidèles*, et non pas devant les saints? ne savez-vous pas que les saints doivent un jour juger le monde? Si donc vous devez juger le monde, êtes-vous indignes de juger des moindres choses? Ne savez-vous pas que nous serons juges des anges mêmes? *Combien plus devons-nous l'être de ce qui ne regarde que la vie présente (sæcularia)*!"

Le royaume de Jésus-Christ se trouva complètement constitué. Il continua à se gouverner, après l'Ascension, aussi bien au temporel qu'au spirituel, et il a toujours continué à le faire depuis, n'en déplaise aux docteurs des diverses écoles anti-papales.

Il en fut ainsi, d'abord, durant les premiers siècles, les siècles de persécution, comme il est facile de s'en convaincre par un édit de Valérius Maximien, Florens Valerius, etc., où les empereurs déclarent "qu'ils ont trouvé les

(1) Voir les nos. de décembre, janvier, mars, juin, juillet, août, septembre, novembre et décembre.

(2) Actus IV.

(3) 1^{er} Timothée, V, 17.

(4) 1^{er} Cor. VI.

chrétiens envahis par une telle arrogance et témérité qu'ils se font à eux-mêmes des lois qu'ils observent (1).

St. Laurent, diacre, était l'administrateur des biens de l'Eglise Romaine, sous le Pape Saint Sixte 1er, dans la première moitié du deuxième siècle.

"Au quatrième siècle le Concile de Langres, s'appuyant sur les lois anciennes de l'Eglise, frappe d'anathème ceux qui entreprendront de recevoir ou de donner les revenus de l'Eglise, hormis l'évêque ou l'économe qui en est chargé par l'Eglise."

Le 24e canon du Concile d'Antioche, au sixième siècle, ordonne que les biens de l'Eglise soient administrés avec cette exacte fidélité que l'on doit à Dieu; que l'évêque doit y avoir une autorité suprême, puisque c'est à lui que les peuples ont été commis; que les prêtres et les diacres doivent être mis au courant de ce qui appartient à l'Eglise afin qu'à la mort de l'évêque, on ne confonde pas ses biens patrimoniaux avec les biens de l'Eglise.

Il n'en faut pas davantage pour prouver que l'Eglise a, dans les premiers siècles, exercé son pouvoir législatif sur ses biens temporels.

Elle a également, à cette même époque, exercé son pouvoir judiciaire.

Au commencement du deuxième siècle, le pape Saint Anaclel portait cette loi: "Que tout opprimé appelle librement le jugement des pontifes, et qu'il n'en soit empêché par personne; mais qu'il soit appuyé et délivré par ceux-ci. S'il s'élève des causes difficiles ou des affaires majeures, qu'elles soient portées au plus grand siège (au tribunal du Pape)." Maupied citant cette loi ajoute: "Le pape Saint Victor, à la fin du IIe siècle, le pape Saint Zéphirin, au commencement du IIIe siècle, et le pape Saint Fabien, dans la première moitié du IIIe siècle, portent des lois semblables qui permettent à tout opprimé d'avoir recours aux tribunaux des Evêques et surtout au tribunal du Saint Siège. On peut lire les décrétales de ces papes et de plusieurs autres des trois premiers siècles dans la seconde partie du décret de Gratien, cause II, question VI" (2).

Dans la seconde moitié du troisième siècle, le pape St. Etienne 1er défend qu'aucun évêque dépouillé de ses biens, chassé de son siège, puisse être accusé et jugé, avant qu'il ait été réintégré dans toutes ses possessions et son siège.

Or, il est évident que dans toutes ses lois il est question de causes civiles et temporelles.

Aussi donc, depuis Jésus-Christ jusqu'à Constantin, l'Eglise a formé un royaume spécial, bien qu'alors elle n'eût pas encore précisément une nation publiquement constituée à gouverner au temporel. Durant cette première période, elle se trouva dans le même état où elle avait existé avant la loi écrite, depuis Abraham jusqu'à Moïse et la prise de possession de la terre promise. Tout ce qui arriva sous l'ancienne loi était une figure de ce qui devait arriver sous la loi nouvelle. Aussi, après un pareil espace de temps, l'Eglise sous la loi nouvelle devait-elle, dans les desseins providentiels, entrer en possession pleine

et entière d'un domaine réservé qui n'aurait d'autre roi temporel que son chef visible. Ce domaine lui fut promis par Jésus-Christ, comme la terre de Chanaan avait été promise à Abraham par Jéhova, ainsi que nous le voyons au chapitre premier des Actes: "Alors ceux qui étaient présents (les Apôtres et plus de cent disciples) lui demandèrent: Seigneur, sera-ce en ce temps que vous rétablirez le royaume d'Israël? Et il leur répondit: Ce n'est pas à vous de savoir les temps et les moments que le Père a mis en son pouvoir."

Il est hors de doute que les Apôtres et les disciples encore imbus des idées juives, parlaient en cette occasion d'un royaume temporel. L'on sait même qu'ils s'attendaient à la délivrance de la Judée de la domination des Romains. Or, Jésus ne leur dit point qu'il ne rétablira pas le royaume d'Israël, il ne révoque pas sa royauté temporelle; loin de là il leur laisse entendre clairement que le royaume d'Israël sera rétabli, que le trône de David sera relevé; plus que cela il leur en donne l'assurance, leur en fait une promesse au moins implicite, en leur disant d'attendre encore un peu, parce que le temps n'est pas encore venu. L'Eglise aura donc à attendre le jour marqué pour entrer en possession d'un territoire qui n'appartient qu'à elle, comme elle avait attendu sous l'ancienne loi, bien que dans l'intervalle elle se gouverne temporellement elle-même dans les biens qu'elle possède, au sein de l'empire romain, comme elle s'était gouvernée elle-même au sein des nations Chananéennes et Egyptiennes.

Maintenant où sera le siège du royaume spécial du Christ? Où sera cette terre promise dans laquelle Dieu doit baser l'indépendance de son Eglise sur un peuple choisi qui lui appartienne? Où sera relevé le trône de David sur lequel Jésus-Christ doit régner jusqu'à la fin du temps, dans la personne de son vicaire le Chef visible de l'Eglise? La réponse à ces questions nous est donnée d'abord par les prophètes. "Seigneur, dit Isaïe (XXV 1, 2 et 3), vous êtes mon Dieu; je vous glorifierai et je bénirai votre nom, parce que vous avez fait des prodiges et accompli vos desseins éternels. Car vous avez réduit la ville de Jérusalem et un tombeau... afin qu'elle cesse d'être la cité (centre de l'Eglise), et qu'elle ne soit jamais rétablie. C'est pour cela qu'un peuple puissant vous rendra gloire, et que la cité des nations robustes vous révèrera et vous craindra." Quelle est cette cité des nations robustes, sinon Rome païenne maîtresse du monde entier, qui doit prendre la place de Jérusalem dans les desseins éternels, et devenir la ville Sainte, le centre de l'Eglise dans la loi nouvelle?

Daniel est encore plus précis. Il marque les quatre empires successifs des Babyloniens, des Perses, des Grecs et des Romains, et sur les ruines de celui-ci s'établira le royaume du Christ, cette petite pierre détachée de la montagne sans la main d'aucun homme, qui réduira en poudre la grande statue et deviendra elle-même une grande montagne (1).

UN SOLDAT DU PAPE.

(à suivre).

(1) Voyez Eusèbe, *Hist. Ecclésiastique*, liv. VIII chap. 17.

(2) *L'Eglise et ses lois éternelles*, page 257.

(1) Daniel, II.